



-4112-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 15 février 2022, à 19 h 00, par voie de vidéoconférence diffusée directement sur la page Facebook de la Ville, et ce, tel que requis par l'arrêté ministériel # 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5.

Sont absent(e)s :

Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Assiste également par vidéoconférence :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière
sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil ont reçu un avis de convocation mentionnant que les sujets suivants seraient à l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Engagement au poste de pompier;
4. Transfert du prêt du quai de la SEDF;
5. Avis de motion règlement d'emprunt pour le solde d'un contrat de prêt à terme pour projet de dragage du quai;
6. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Engagement au poste de pompier

R-220215-46

Il est résolu d'accepter la recommandation du service de sécurité incendie et de procéder à l'engagement des personnes suivantes au poste de pompier :



Nom	Division
Jacques Brousseau	Forestville
Jean Brousseau	
André Drapeau	
Cormick Tremblay	

Transfert du prêt du quai de la SEDF

R-220215-47

CONSIDÉRANT que la SEDF a adopté, le 7 février 2022, la résolution R-2022-02-02 autorisant la vente du quai à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, le 8 février 2022, la résolution R-220208-29 autorisant l'achat du quai de la Société d'Économie et de développement de Forestville (SEDF);

CONSIDÉRANT que la Société d'Économie et de Développement de Forestville (SEDF) a obtenu, le 19 mars 2007, un prêt (0012383-PR4) pour le dragage du quai au montant 1 008 000 \$, cautionné par la Ville de Forestville;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le transfert du prêt # 0012383-PR4, dont le solde en date du 14 février 2022 est de 211 056.51 \$ plus les intérêts.

Avis de motion règlement d'emprunt pour le solde d'un contrat de prêt à terme pour projet de dragage du quai

R-220215-48

Le conseiller M. Richard Foster donne un avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour le solde d'un contrat de prêt à terme pour le projet de dragage du quai.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Mario Desbiens propose la levée à 19 h 25, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.